



Enfants victimes de violences:

la Fondation des Hôpitaux s'engage auprès de nouveaux partenaires pour mieux œuvrer à la protection de l'enfance





Le mot de la présidente

PAGE 3

Protéger les enfants contre toutes les formes de violences

PAGE 4

Un partenariat avec l'Association e-Enfance/3018 pour informer et protéger les enfants des violences numériques

PAGE 5

L'implication de la Fondation dans le lancement du programme PACTES, pour repérer les enfants victimes de maltraitance

PAGE 9

Soutenir la Fondation des Hôpitaux

PAGE 12

Contacts presse

Marie Echaniz - 07 86 41 73 11 - mechaniz@commstrat.fr Fondation des Hôpitaux - communication@fondationhopitaux.fr



Le mot de la Présidente

La Fondation des Hôpitaux soutient depuis de nombreuses années les structures intervenant dans la prise en charge des enfants et des adolescents vulnérables.

C'est ainsi qu'elle a notamment participé à la création et au développement des maisons des adolescents sur l'ensemble du territoire national.

Ces maisons accueillent des jeunes, entre 11 et 25 ans, en souffrance physique ou psychologique; elles ont une fonction d'accueil, d'accompagnement, de conseil, d'orientation et de prise en charge.

Elles peuvent aussi soutenir et guider des parents ou des proches désorientés.

En parallèle, la Fondation s'est engagée dans un partenariat avec l'Association e-Enfance pour améliorer la prise en charge des jeunes victimes de cyberviolences.

Ce partenariat, signé en juillet dernier, va déboucher sur un certain nombre d'actions qui seront déployées en lien avec les maisons des adolescents.

Il va, par exemple, aider au développement du 3018, numéro national à l'écoute de ceux qui sont harcelés en les aidant à supprimer les contenus qui leur sont insupportables. Le 3018 apporte un conseil psychologique, technique ou juridique pour conserver les preuves et porter plainte, bloquer les auteurs ou réaliser un signalement prioritaire auprès des plateformes et gérer toutes les situations personnelles telles que le « revenge porn », le chantage à la webcam ou les cas de violation des données personnelles.

Outre ces actions et à la suite du premier confinement, la Fondation a également lancé un programme pilote de dépistage à l'hôpital, de diagnostic et de suivi des enfants qui sont victimes de maltraitance.

Beaucoup passent à un moment ou un autre par l'hôpital. L'enjeu est alors de les repérer, de les inscrire dans un parcours de soins et de leur faire rencontrer des professionnels qui vont les aider dans le domaine médical, social et judiciaire.

Enfin, la Fondation aide aussi à accompagner le développement des UAPED qui sont des unités d'accueil hospitalières pour les enfants en danger.

Grâce au soutien de nos donateurs et à la mobilisation de tous, nous allons pouvoir poursuivre nos efforts pour nos enfants et nos adolescents.

On le leur doit.



Protéger les enfants contre toutes les formes de violences

En France, un enfant meurt en moyenne tous les trois jours des suites de violences familiales, tandis que 6 à 14% d'enfants sont victimes de maltraitance, avec des conséquences dramatiques et des séquelles qui amputent d'une vingtaine d'années leur espérance de vie.

L'enfance est cruciale pour le développement d'une personne, or les professionnels de santé sont souvent désemparés, manquent de formation ou d'accompagnement pour répondre aux défis du numérique ou au tabou de la maltraitance infantile.

C'est pourquoi la Fondation des Hôpitaux se mobilise pour pallier ces carences avec la signature d'un partenariat avec l'Association e-Enfance/3018 et le financement du projet PACTES qui s'insère désormais dans le nouveau dispositif des UAPED (Unité d'accueil pour les enfants en danger) et EPRRED (Équipe pédiatrique régionale de référence pour les enfants en danger) mis en place par le ministère de la Santé et les Agences Régionales de Santé.

Programmes d'écoute, formations, unités mobiles, dépistage renforcé, soins médicaux adaptés tout au long de la vie... Ces solutions agiles pour une prise en charge complète et précoce permettent de s'assurer d'un développement psychique et physique optimal des plus jeunes.

Un partenariat avec l'Association e-Enfance/3018

pour informer et protéger les enfants des violences numériques

La Fondation des Hôpitaux et l'Association e-Enfance ont signé en juin 2022 un partenariat visant à mettre l'expertise de l'Association e-Enfance au service des Maisons des Adolescents et des structures de prise en charge psychologique et psychiatrique des enfants et des adolescents.

Avec un budget de 2 millions d'euros, la Fondation des Hôpitaux augmente les moyens de l'Association e-Enfance afin de lui permettre d'amplifier ses actions de prévention et de renforcer la prise en charge des effets des violences numériques (et notamment du cyberharcèlement) sur la santé mentale des jeunes.

Cet accompagnement financier permet à l'association de prendre en charge un plus grand nombre d'appels de jeunes, de leurs familles et de professionnels via le 3018, le numéro national pour les jeunes victimes de violences numériques et leurs parents, mais aussi, dans un second temps, de mettre en œuvre un programme de formation.

'Association e-Enfance

L'Association e-Enfance s'est donnée pour mission de **proposer des solutions** éducatives et citoyennes à ces nouveaux défis et de faconner un monde numérique responsable dans lequel l'enfant puisse s'épanouir sans danger. Depuis 17 ans, cette association reconnue d'utilité publique s'engage tant auprès des enfants que des parents et des professionnels.

Agréée par le Ministère de l'Education nationale, elle mène des actions de sensibilisation et de formation, et gère le numéro court national 3018 pour accompagner les jeunes victimes de violences numériques ou aider parents et professionnels dans leurs rôle éducatif.

Tiers de confiance « trusted flagger » auprès des réseaux sociaux, le 3018 dispose d'une capacité d'intervention unique en France via une procédure de signalement accélérée pour obtenir la suppression de contenus ou comptes préjudiciables en quelques heures.

Conventionnée avec le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, la plateforme officielle de signalement "Pharos" (internetsignalement.gouv.fr), la Gendarmerie nationale, le ministère de la Justice et le 119-Enfance en danger, le 3018 est au cœur du dispositif de la protection de l'Enfance sur Internet. www.e-enfance.org.

Gratuit, anonyme et confidentiel,

le 3018 est accessible par téléphone 6 jours sur 7, de 9 heures à 20 heures, par téléphone, par Tchat sur 3018.fr, par messagerie instantanée sur les réseaux sociaux et depuis l'application 3018.



Avec la numérisation toujours plus prégnante des modes de socialisation, et, plus récemment, avec le confinement, il est apparu nécessaire de **porter une attention accrue aux moyens de prévenir les traumatismes de l'enfance.** C'est pourquoi la Fondation des Hôpitaux a souhaité s'investir pleinement dans les démarches de l'Association e-Enfance.

"Aujourd'hui, on ne peut plus parler de protection de l'Enfance sans envisager le volet numérique. La Fondation des Hôpitaux nous apporte un soutien considérable pour nous permettre de construire une réponse adaptée à la demande croissante des enfants et des adolescents, de leur entourage familial et des professionnels qui les accompagnent. Nous sommes particulièrement fiers de travailler main dans la main avec la Fondation pour amplifier à la fois la portée de nos actions de prévention et notre capacité de prise en charge des effets des violences numériques sur la santé mentale des jeunes victimes."



- Justine ATLAN, Directrice générale, Association e-Enfance/3018.

En effet, la numérisation de l'espace de socialisation et d'éducation des enfants a fait émerger de nouveaux enjeux : éducation au numérique, cyber-harcèlement, revenge porn, désinformation, exposition à des contenus choquants, arnaques et manipulations en ligne...

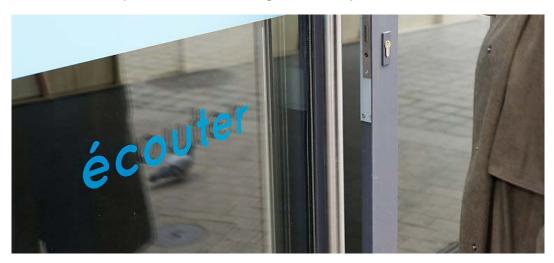


Face à ces risques, deux leviers d'actions ont été développés dans les Maisons des Adolescents en collaboration avec l'Association e-Enfance

1. ECOUTER

Pour que la porte ne leur soit jamais fermée, la Fondation des Hôpitaux a souhaité accompagner l'Association e-Enfance dans **l'extension de la disponibilité du 3018**, la ligne d'aide nationale.

Véritable guichet unique en première ligne contre toutes les violences numériques (dont le cyberharcèlement), ce service permet aux jeunes d'avoir un accès simple à une oreille attentive, à des conseils personnalisés, et de bénéficier d'une intervention immédiate auprès des plateformes ou des réseaux sociaux pour effectuer des signalements prioritaires.



2. ACCOMPAGNER

Pour accompagner les jeunes à la compréhension des risques et des usages de l'environnement numérique, un programme de formation du personnel des Maisons d'Adolescents et des structures de prises en charge psychologique et psychiatrique des enfants et adolescents sera mis en place.





Des Maisons des Adolescents depuis 2004

Depuis toujours, la Fondation des Hôpitaux a voulu **soutenir**, sur propositions des équipes soignantes, **des prises en charge spécifiques pour les enfants et adolescents en souffrance**. Dans cet objectif, elle a contribué à la **création de la première Maison des adolescents**, située au Havre, avant de développer ce concept dans d'autres villes de France.

Les Maisons des adolescents (MDA) sont des lieux d'écoute, d'orientation et de soins dans un environnement adapté et chaleureux. Les adolescents y bénéficient d'une prise en charge médicale spécialisée, de la simple consultation à l'hospitalisation. Des consultations spécifiques y sont aussi proposées par des gynécologues, des dermatologues, des nutritionnistes, des psychologues, des orthophonistes, etc.

L'hospitalisation n'intervient qu'après concertation entre le corps médical, l'adolescent et la famille. L'implication de la famille, précisément, est souhaitée et vivement encouragée. Et parce que l'hospitalisation ne doit pas être une rupture dans la vie de l'adolescent, les soins culturels dispensés dans les MDA prennent toute leur importance. Toute une série d'ateliers est proposée aux jeunes : chant, danse, musique, théâtre, esthétique, cuisine, jardinage, informatique, studio radio, etc.

Aujourd'hui, avec un **réseau de plus de 115 maisons des adolescents (MDA) sur le territoire national**, les professionnels de tous champs intervenant auprès de ce public disposent d'une expertise reconnue et plus que nécessaire face aux maux actuels de notre jeunesse.

La Fondation promeut des partenariats nombreux afin de permettre de développer toujours plus de compétences chez les professionnels œuvrant dans ces structures. C'est dans cet objectif que l'Association e-Enfance vient proposer son appui et ses connaissances, en faveur d'une meilleure prise en charge de ces enfants face au harcèlement scolaire et au cyberharcèlement.



L'implication de la Fondation pour repérer les enfants victimes de maltraitance

un soutien au programme PACTES qui s'insère désormais dans le nouveau dispositif des UAPED

En 2020, plus de **110 000 cas de maltraitance infantile** ont été pris en charge par la justice, mais moins de 5% des cas ont été identifiés par le corps médical. Un enjeu de santé publique capital et pourtant trop souvent le fruit d'une carence de repérage, d'une errance diagnostique majeure ou de lacunes dans l'orientation de leur prise en charge.

Forte de ce constat, la Fondation des Hôpitaux a financé le projet PACTES, monté en 2021, par différents professeurs de médecine, et notamment, pour l'AP-HP, par le Professeur Céline Greco, avec deux objectifs : la création d'équipes mobiles hospitalières et la mise en place d'un parcours de soins pour réduire les séquelles à l'âge adulte.

En avril 2021, sept équipes ont été lancées au sein des Hôpitaux. Le déploiement s'est fait progressivement avec 5 équipes dans les hôpitaux de l'AP-HP (Robert Debré, Necker, Trousseau, Kremlin-Bicêtre, Jean Verdier), une équipe à Brest et une équipe à Grenoble.

Six de ces équipes vont désormais s'insérer dans le nouveau dispositif des **UAPED** (Unité d'accueil pour les enfants en danger) et EPRRED (Équipe pédiatrique régionale de référence pour les enfants en danger) mis en place par le ministère de la Santé et les Agences Régionales de Santé.

Fruit de l'expérimentation PACTES soutenue par la Fondation des Hôpitaux, les UAPED des hôpitaux Necker-enfants malades, Trousseau, Robert-



Debré, Jean Verdier, Antoine Béclère, des CHU de Grenoble et Brest, ainsi que toutes les UAPED qui vont voir le jour en France, seront désormais un maillon essentiel de détection et de prise en charge des enfants victimes de maltraitance ou de violences. Chaque unité est constituée d'un/e médecin, d'un/e psychologue, d'un/e infirmier(ère) puériculteur/rice et d'un/e travailleur(e) social(e) pour prendre en charge les enfants de la façon la plus complète possible.

Ces équipes sont rattachées à différents hôpitaux pédiatriques et seront désormais installées dans chaque département, généralisées à toutes les régions. Un échelon de coordination à l'échelle régionale a été créé afin de mettre en place des outils communs, d'harmoniser les pratiques entre les différents professionnels et de mailler un tissu partenarial efficace intra et extra-hospitalier.

Comme le dispose l'instruction ministérielle en date du 3 novembre 2021, ces unités permettent le soin et le « prendre soin » dès la première rencontre, l'accueil et le recueil de la parole de l'enfant dans des conditions adaptées et sécurisantes, ainsi que l'organisation, en tant que de besoin, de son éventuelle protection administrative ou judiciaire.

Ces dispositifs doivent également permettre d'améliorer, pour l'enfant, l'accès aux soins et la mise en place d'un parcours de soins. Ces unités répondront également aux professionnels de santé qui souhaiteraient une consultation médicale dans une situation de danger repéré.



Les objectifs

Un meilleur repérage des violences et de meilleure prise en charge précoce des enfants victimes de violence



Structurer territorialement l'offre de soins spécialisée, la rendre lisible, accessible pour les enfants, graduée et coordonnée;



Mobiliser plus fortement les professionnels de santé et tous autres intervenant dans l'accueil de mineurs: premier recours ou spécialisé, libéral, salarié, hospitalier, scolaire, en protection maternelle et infantile (PMI), en structures de prévention, etc.



Repérer mieux les violences faites aux enfants en apportant des connaissances, des outils, et en organisant mieux le recours aux professionnels et le parcours de l'enfant.



Accompagner les professionnels du premier recours (médecins généralistes, pédiatres, urgentistes, santé scolaire, PMI, etc.) dans une connaissance des mécanismes de violences et renforcer ainsi leur légitimité à agir.

"L'UAPED de Grenoble, témoin de l'étroite collaboration entre les pédiatres, pédopsychiatres et médecins légistes, est une unité unique en temps et en lieu, en milieu pédiatrique au service des enfants et adolescents victimes de maltraitance pour un meilleur parcours de soins."

- **Pr SCOLAN**, Service de médecine légale et sociale au CHU de Grenoble.

"La Fondation des Hôpitaux a permis à ces enfants, trop longtemps oubliés par les politiques publiques, de sortir de l'ombre. Sans la Fondation des Hôpitaux, rien de tout cela n'aurait pu se produire"

- **Dr. GRECO**, Responsable UF commune de médecine de la douleur et médecine palliative à l'hôpital Necker.



Ce projet est unique. Son démarrage démontre l'étendue du vide qu'il fallait combler. Il nous faut désormais pérenniser les équipes mises en place pour ne pas faire disparaître cette lueur d'espoir d'une réelle lutte contre les violences faites aux enfants.

Faire un don pour soutenir l'action de la Fondation des hôpitaux

Pour soutenir ses différentes actions et ses initiatives de protection de l'enfance. la Fondation des Hôpitaux fait appel à la générosité du public et des mécènes.



EN LIGNE

Notre **formulaire de don en ligne** est sécurisé, par cryptage SSL. Par carte bancaire, Paypal ou Lydia, votre don est simple et rapide sur don.fondationhopitaux.fr



PAR CHÈQUE

Vous pouvez effectuer un don par chèque à l'ordre de la "Fondation des Hôpitaux" en l'adressant à :

Fondation des Hôpitaux 9 rue Scribe - 75009 Paris



PAR SMS

Faites un don de 5 € par sms en envoyant DON au 92111 5 € seront débités sur votre facture d'opérateur mobile (Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR; en France métropolitaine uniquement).



PLUS D'INFOS

Vous pouvez également contacter notre Service Relation Donateurs via notre formulaire de contact, ou par téléphone au 06 73 14 56 32.





Créée en 1989 et présidée depuis juin 2019 par Brigitte Macron, la Fondation des Hôpitaux a pour vocation de faire de l'hôpital, lieu de soins, un véritable espace de vie pour les personnes en situation de fragilité.

Elle contribue ainsi au mieux-être des patients, en particulier celui des enfants et des adolescents hospitalisés, avant, pendant et après leur hospitalisation, ainsi que celui des soignants et des aidants.

La Fondation a subventionné, à ce jour, plus de **16 000 projets** dans les établissements hospitaliers français dont **9 283 projets** dans le cadre de l'opération Pièces Jaunes.

Reconnue d'utilité publique depuis 1994, certifiée don en confiance, la Fondation est membre du Comité de la Charte de déontologie des organisations faisant appel à la générosité du public.